



# Déclaration liminaire de la FSU Mayotte au CHSCT du 23 mars 2021

Monsieur le Président, Mesdames et messieurs les membres du CHSCT,

A bien des égards, la situation sanitaire à Mayotte est génératrice d'une anxiété générale. La politique de freinage de l'épidémie adoptée par le gouvernement ne permet pas d'éradiquer le virus et fait peser une menace incessante et intolérable sur la santé de tous. Toute la population de Mayotte subit cette situation avec des hauts et des bas depuis maintenant 1 ans.

Avant la rentrée du 15 mars, la FSU Mayotte a proposé des mesures de renforcement du protocole en matière de réduction de jauge qui n'ont pas été retenus. Il faut se souvenir qu'après le confinement de mars/avril 2020, le protocole adopté était autrement plus rigoureux et avait conduit à la possibilité d'une rentrée plus normalisée.

Monsieur le Président, combien sont les agents exemptés de semaines par l'arrêté du préfet? La population subit mais s'interroge aussi sur le sens des mesures prises. Qui peut comprendre par exemple cette exemption de semaine des personnels enseignants exemptés pour aller travailler mais pas dans leur vie privée? Cette mesure fait peser la responsabilité d'une éventuelle reprise de l'épidémie sur les comportements individuels comme si les contaminations n'existaient pas sur les lieux de travail! Elle ne semble pas logique si l'on nous dit qu'on fait tout pour lutter contre l'épidémie. Nous entendons bien qu'il y a un problème de remplacement. C'est précisément la raison pour laquelle, la FSU préconise des recrutements massifs.

Pour les mois à venir, il faut prolonger les assistants d'éducation (AED) et services civiques déjà recrutés à minima jusqu'à la fin de l'année scolaire, ne pas arrêter leurs contrats, recruter davantage de personnels, notamment par le recours aux listes complémentaires, pour faire face aux besoins suscités par la crise sanitaire. En effet, les besoins sont forts pour assurer les remplacements des personnels touchés par la Covid, pour renforcer les services de Vie Scolaire, pour améliorer globalement les conditions d'accueil et contribuer à pouvoir laisser les écoles et établissements ouverts.

Nos collègues sont également fatigués de devoir enseigner dans des conditions difficiles à la fois en termes de sureffectifs et de surcroit en portant un masque qui rend l'acte d'enseigner particulièrement éprouvant! Que dire dans ce contexte de situations où l'on constate comme au collège Nelson Mandela que dans certaines salles, 2 brasseurs d'air sur 6 fonctionnent, dans d'autres il n'y en a pas. Le protocole précise bien « *Les salles de classe qui ne peuvent plus faire l'objet d'une aération compte tenu de dysfonctionnements mécaniques doivent être identifiées et, en l'attente de réparations, ne plus être utilisées pour accueillir du public* ». Pourtant ces salles continuent à être utilisées. Ensuite dans le même établissement, il y a des fuites d'eau au plafond dans une salle de SVT, certains collègues ont dû faire cours à l'extérieur de leur propre chef du fait que les conditions de sécurité de leurs salles étaient inacceptables.

La FSU Mayotte demande que vous interveniez pour faire condamner ces salles dans l'attente de travaux et que le CHSCT délibère aujourd'hui sur une visite de cet établissement.

Monsieur le Président, le covid nous met au pied du mur. Il nous rappelle la situation de sureffectifs qui rend difficile la limitation du brassage en raison d'une réduction de jauge insuffisante. La FSU répète que sa demande de réduction de jauge porte sur tous les niveaux de la maternelle à la terminale.

La covid 19 souligne les importants problèmes d'hygiène auxquels les écoles, notamment doivent faire face. Il est inadmissible d'apprendre que des rats circulent dans une école. Il est incompréhensible qu'on puisse tolérer une telle situation!

Dans les collèges et lycées, la FSU Mayotte demande qu'un audit soit diligenté pour vérifier les fonctionnements des aérations et des brasseurs d'air de toutes les salles dans tous les établissements et écoles. Nous insistons sur les brasseurs d'air déterminants pour accélérer le déplacement de l'air donc du CO2 et ainsi contribuer à empêcher la circulation du virus.

Enfin, la FSU Mayotte répète sa demande de gratuité des masques pour les élèves et demande que les écoles et établissements distribuent aux agents les deux masques type 1 auxquels ils ont droit par jour de présence.